

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 juin 2017

N°118/06/2017 : CREATION D'EMPLOIS DE VACATAIRES TOUS SERVICES

L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2017.

Etaient présents : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Pierre Antoine LEVI, Angèle LOUCHARTE à Annie GUILLOT, Colette HARLE à Danielle AMOUROUX, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Robert INFANTI, Jean-François GARRIGUES à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absents : 4

Mesdames, Messieurs Véronique LAGARRIGUE, José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN, Marie-Dominique BAGUR

Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations), et sur états d'heures mensuels
- effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps, (parfois de courte durée)

Il vous est proposé de créer les emplois suivants :

Type de vacation	Rémunération horaire brute	Nombres d'agents	Volume horaire mensuel maximum prévisionnel	Validité
Entretien/Ménage	10,04 €	8 agents vacataires	80 heures mensuelles	1 ^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2018
Tâches administratives	10,04 €	8 agents vacataires	80 heures mensuelles	1 ^{er} aout 2017 au 31 juillet 2018
Surveillance scolaire en temps méridien et soir	10,04 €	70 agents vacataires	90 heures mensuelles	1 ^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018
Agent accueil culture/communication évènementiel	10,04 €	20 agents vacataires	50 heures mensuelles	1 ^{er} octobre 2017 au 30 juin 2018
Agent accueil culture/communication évènementiel	10,04 €	20 agents vacataires	70 heures mensuelles	1 ^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2018
Evènementiel sportif	300 € nets mensuel	1 agent vacataire	A l'acte	1 ^{er} septembre 2017 au 30 mai 2018

Type de vacation	Rémunération ou référence au grade	Nombres d'agents	Volume horaire maximum prévisionnel	Validité
Modèle vivant Ecole de dessin	19 € nets de l'heure	Dans la limite du volume horaire	85 heures annuelles	1 ^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018
Intervention artiste peintre Ecole de dessin	50 € nets de l'heure	Dans la limite du volume horaire	8 heures annuelles	1 ^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018
Intervention conférencier Ecole de dessin	60 € nets de l'heure	Dans la limite du volume horaire	8 heures annuelles	1 ^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018

Considérant que les dépenses correspondantes sont prévues à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à créer les emplois tels que définis.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
30 JUIN 2017

De sa publication et/ou notification le :
30 JUIN 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

